
Communiqué de presse

Marseille, le 27 septembre 2024

**La RTM choisit de changer de prestataire pour le nettoyage
de son réseau de métro.**

Dans ce cadre, le groupe Atalian, récemment attributaire du marché de nettoyage du métro et des rames à travers sa filiale Atalian Propreté, tient à réaffirmer son engagement en faveur du respect des droits des salariés dans le cadre de la transition entre prestataires conformément aux dispositions de la convention collective des entreprises du secteur de la propreté. À ce titre, Atalian agira avec responsabilité et transparence afin de garantir une prise en compte équitable des collaborateurs concernés.

Cependant, face aux graves irrégularités constatées dans la transmission des informations relatives aux effectifs affectés aux marchés précédents, Atalian a été contrainte de déposer plainte, ce vendredi 27 septembre 2024, auprès du Procureur de la République de Marseille, pour les délits de tentative d'escroquerie et de faux et usages de faux.

Atalian souhaite souligner que son engagement est avant tout de garantir la continuité du service public et de l'emploi tout en s'assurant que les obligations légales et conventionnelles soient respectées par toutes les parties prenantes. Atalian demeure pleinement consciente de la responsabilité qui est la sienne en matière de maintien de l'emploi.

« Notre priorité demeure la préservation de l'emploi et des conditions de travail de chacun. Toutefois, nous ne pouvons accepter que des actions délictueuses visant à fausser les règles du transfert viennent troubler ce processus », déclare **Frédéric Baverez, Président exécutif du groupe Atalian.**

Atalian appelle l'ensemble des acteurs concernés à se conformer aux obligations légales et conventionnelles et à privilégier une approche transparente et constructive, afin de garantir un transfert respectueux des droits des salariés.